

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud		Date d'inspection Le 20 février 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Les Petits Anges		Numéro de permis 2022108	
Adresse 700 rue Principale Néguaac NB E9G 1N4		Numéro de téléphone (506) 779-6299	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 15	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Venessa Sullivan	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Visite à l'établissement afin de compléter une inspection de renouvellement. Le ratio personnel-enfant fut respecté pendant la visite. La garderie se situe dans une école soit l'école CSC La fontaine de Néguaac. Cette garderie utilise le parc de jeu extérieur de l'école. Lors de mon arrivée, les enfants d'âge scolaire sont en jeux libres. Ils prennent ensuite une collation et vont dehors. La garderie éducative répond aux exigences des règlements de la Loi sur les services de la petite enfance. Le permis sera recommandé.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 20 février 2026

Date

original signé par
Jessica Hébert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"